



POINT SUR LA RGPP

1. La RGPP est un des multiples fronts ouverts par N. Sarkozy depuis son élection. Tous conduisent à une remise en cause des statuts, professionnalité, emplois et revenus des salariés, dans le même temps où la couche la plus riche de la population, sans scrupules, développe ses exigences pour renforcer ses acquis. La crise financière démontre les capacités du gouvernement à entendre les revendications de ceux-là même qui l'ont créée dans le même temps où, les services publics sont asphyxiés, restructurés en profondeur, dépouillant ainsi la population de sa capacité à faire face à ses besoins de travailleurs, de citoyens.
Cette RGPP va se compléter avec la réforme des collectivités locales, dont le rapport Warsman trace quelques lignes et que le comité Balladur doit explorer dans les mois à venir.
La multiplicité des fronts ouverts conduit de nombreuses luttes à apparaître, se développer, de façon trop disparates certainement, mais montrant un incontestable refus d'accepter pareille situation.
Les services publics sont notre richesse¹ et la façon dont nous entendons contester la RGPP s'inscrit dans cette orientation.

2. Quelques éléments de rappel et de constats

Rappelons d'abord que Mr Fillon lui-même, plaçait cette réforme de l'Etat sous le signe du sang et des larmes : « La réforme de l'Etat supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'Etat sur son territoire ». Cette phrase synthétise l'approche gouvernementale de la RGPP : elle s'évite toute réflexion sur les missions, s'attarde sur les structures, éléments essentiels parmi lesquels passent les décisions pour réduire les dépenses publiques. Cette approche est défendue par les rituelles affirmations que « c'est bien sûr » pour que les prestations des services publics soient du « meilleur niveau possible », que l'administration territoriale doit « partir des besoins prioritaires² » de la population. C'est bien parce que les objectifs de cette RGPP sont inviolables sur le fond qu'ils s'habillent de pareils arguments ! Qui conteste l'idée de services publics efficaces ? Donc, la chasse aux structures « superflues » est lancée niant le fait que la structure étatique s'est organisée pour répondre à une demande sociale toujours plus complexe et plus « fine ». Des promesses sont avancées aux fonctionnaires, quelque peu scandaleuses : les suppressions de postes serviront à mieux rémunérer ceux en place ! Les carrières seront améliorées ! Bref, courbez l'échine fonctionnaires vos promotions sont au bout du parcours de casse des SP.
La RGPP est une triple offensive :

¹ Impulsée par 60 personnalités syndicales, associatives et chercheurs, cette initiative vise à développer les services publics pour satisfaire l'intérêt général. Le SNEP vous appelle à signer la pétition sur le site : "<http://service-public-notre-richeesse.fr/>"

² Circulaire du 7 juillet 2008. S'il y a des besoins prioritaires, il y en a qui n'en sont pas ! Il s'avère que ceux-là deviennent, généralement beaucoup plus nombreux... sous le coup des politiques budgétaires insuffisantes. Nous avons de bons exemples dans notre Secrétariat d'Etat JS.

- contre les services publics d'abord par la réduction de leurs missions puis de leur périmètre ;
- contre l'organisation administrative de l'Etat en réduisant ses prérogatives d'intervention
- contre les personnels, leurs conditions de travail et statuts.

Certes, le gouvernement, subodorant des résistances, annonce quelques règles dans la période de mise en place :

- Les personnels des DDPCS ou DDCS demeureront gérés par leur ministère de tutelle d'origine selon les règles du corps auquel ils appartiennent.
- « ... afin de capitaliser les compétences acquises et dans la mesure du possible, [*restriction qui n'est pas anodine*], la continuité des métiers et des fonctions de chacun devra être privilégié »
- « ... la réorganisation des services n'implique pas la remise en cause des relations verticales induites par la gestion des corps et la rémunération ».
- Le volontariat des décisions de mobilité est affirmée

... rien n'en garantit leur mise en œuvre ; aussi, dans chaque service, les personnels doivent configurer leurs exigences eu égard à leur corps d'appartenance et les missions conduites.

Quant à la concertation, elle est comprise par le gouvernement comme un élément de la réussite du projet ; cependant, point trop n'en faut ! Elle ne devrait permettre qu'une meilleure « appréhension des besoins » sans toutefois participer aux choix d'organisation (pour éviter les dérapages de moyens) ! Tous les préfets ont bien entendu le message... chacun a sa façon, c'est-à-dire, a minima, provoquant une déstabilisation des personnels et entretenant les rumeurs plus ou moins folles. On ne peut pas croire qu'à des maladresses ou des excès d'autorité. Au final un grand sentiment de simulacre, de pseudo-concertation, de dialogue tronqué ou sans intérêt, sinon pipé, avec le système des groupes-miroirs... même si les personnels peuvent être tentés de s'engager dans des réflexions sans garantie de leur prise en compte !

Faut-il interpréter le discours de Mr A. Santini aux préfets, le 29 septembre³, comme une alerte gouvernementale qui appellerait quelques fortes rectifications dans les pratiques préfectorales, ou bien comme un signe qui se voudrait rassurant à l'égard des personnels : « je vous ai compris » ? La pression permanente doit se poursuivre sur cette question, sans relâche.

3. Quelques éléments sur les débats en cours

- *Sur les missions*: L'existant ne nous permet pas de savoir où nous en sommes exactement ; les bornes oscillent entre des missions relativement préservées, dans des DDCS ou pas, à leur totale ignorance⁴. Il semblerait tout de même que cette question soit fort mal traitée, le SEJSVA n'ayant pas donné de consignes particulières explicites ; nous pouvons penser que les éléments de gestion qu'il diffuse sont autant de décisions politiques. Nous avons bien entendu quelques rodomontades de Mr B. Laporte, à Lyon, le 15 septembre, tout comme sa lettre aux personnels (5 septembre) défendant l'idée que l'Etat serait toujours là (certes, mais pas au niveau où il serait souhaitable qu'il existe, comme service de proximité). De même, le nouveau Directeur des Sports, s'exprimant a minima sur cette question,

³ On peut vous la faire parvenir sur demande

⁴ Des collègues ont été sollicités pour faire partie des services vétérinaires !!

dit refuser le morcellement de l'action étatique, sans pour autant définir les contours de cette compétence sport, nationale, et un tant soit peu ambitieuse sur les axes de son développement démocratique. Ne doit-on pas faire de ces déclarations des interprétations à double sens, jonglant entre les pressions budgétaires et des revendications des collectivités locales et mouvement sportif ? Dans l'immédiat, la politique sportive, est totalement inconnue : aucunes données sur les questions de formation (suites de Bertsch), structuration du haut niveau, suppression des CREPS, transformation du CNDS etc.

Il apparaît que les missions traditionnelles en matière de sport (promotion, développement des APS, protection – des mineurs, pratiquants, usagers -, formation) sont passées à la trappe dans la version RGPP. En séparant le niveau régional (expert, stratège, planificateur, évaluateur, ...) du niveau départemental (opérationnel, normalement structuré en fonction de la nature et des bénéficiaires des services rendus), se posent des questions de cohérence et tout peut laisser penser, que la théorie du « cœur de métier », comme la centration sur la stratégie, peut conduire à ce que l'opérationnel soit totalement coupé du stratégique et que ce stratégique pourrait se mettre en place... sans des fonctionnaires ! Cette hypothèse est redoutable mais pas du tout folle car les services de proximité pourraient être assumés par divers intervenants, le milieu sportif poussant dans ce sens.

Soyons-en convaincus : il ne peut pas y avoir de politique nationale et de décisions stratégiques sans capacité d'intervention efficace et sérieuse, c'est-à-dire conduite à partir de personnels d'Etat à l'expertise technique et pédagogique reconnue et si le niveau départemental, et infra, n'est pas en capacité de traduire la multiplicité du développement des pratiques et des besoins qui les accompagnent. Il en va de la crédibilité d'une politique sportive nationale, fortement critiquée par les élus régionaux et départementaux qui jugent insupportables des orientations arrêtées nationalement et sans moyens afférents. « Qui décide, paie » a-t-on entendu.

Présentement donc, cette question des missions n'est pas réglée ou mal réglée ; les *pôles* qui se mettent en place ne garantissent pas pour autant l'existence d'un pôle spécifique « sport » dans les DD, même pas au niveau régional ! La situation est confuse ; elle appelle une intervention du ministère des sports afin que les réorganisations prennent effectivement en compte cette exigence dans toutes les DD ; ce n'est pas au secrétaire général chargé de cette réorganisation, JM Bertrand, de décider. Nous intervenons dans ce sens.

- *Sur les personnels*: Cette incertitude sur les missions conduit les personnels techniques et pédagogiques à s'interroger sur leur meilleur rattachement administratif. La position du SNEP, qui n'entend pas sacrifier les personnels dans ce processus, s'appuie sur le sens du combat qu'il a toujours mené dans ce secteur, comme pour tout service public : identification des besoins en sport, à tous les niveaux, définition des politiques publiques nécessaires en lien avec les différents acteurs de ce milieu, aide à la structuration de toutes les formes de pratiques physiques, recours à des personnels fonctionnaires formés à cet effet. Il est clair que si de telles perspectives sont fondées et pensées comme nécessaires dans la vision de progrès social, éducative de la population (de cohésion sociale dans le jargon actuel), la place des personnels est donc au plus près de ces lieux d'intervention. Tout rapatriement à un niveau régional serait la marque de la défaite de cette orientation et laisserait croire qu'il permettrait de réinvestir le niveau départemental présumé défunt. Une telle démarche serait un leurre car les missions dont nous avons parlé plus haut auraient disparu ou bien il en aurait été décidé ainsi.

De plus, une telle orientation se fonde entièrement dans la logique RGPP actuelle qui vise à privilégier le niveau régional au détriment d'un niveau opérationnel jugé dépassé. Les personnels CAS n'ont pas de missions identiques aux CTR ; elles sont seulement comparables car les publics qu'ils visent, et les pratiques à développer, ont leur propre spécificité. En même temps, la forme actuelle « CTR », ne peut être considérée comme une forme aboutie et en quelque sorte une référence dans la situation actuelle. Ce rattachement pourrait signer un double dépérissement : et des CAS, et des CTR, comme fonctionnaires d'Etat à la disposition du mouvement sportif, comme certaines responsables du mouvement sportif en ébauchent les perspectives... Il est clair que la perte sur le niveau d'exigence du SP en appelle d'autres.

- *La lettre aux Chefs de service*⁵, en date du 20 octobre 2008, dans cette actualité, est une grossière erreur alors que le ministère est sans voix sur les développements de la situation dans les services et sur l'avenir professionnel des personnels CTP. Les ministres sont sourds, ou ne veulent rien voir de la situation lorsqu'ils écrivent que "ces réorganisations prennent pleinement en compte les domaines du sport, de la jeunesse et de la vie associative" ! Veulent-ils se garantir les soutiens des chefs de service sachant que les réorganisations vont être douloureuses ?
- *CREPS*: Les fuites contrôlées n'en finissent pas de prédire une dizaine de fermetures.

4. Imposer un débat démocratique

- La phase actuelle conduit à proposer une ébauche d'organigramme qui devrait se compléter d'ici décembre, par un organigramme détaillé et une expérimentation en 2009 pour une mise en place effective en janvier 2010.
- D'ici là, les pressions doivent se poursuivre tant les questions à régler demeurent nombreuses : les interventions auprès des préfets, des chefs de service, des directeurs etc. doivent systématiquement se poursuivre ... ou se décider !
- Ces interventions sont nécessaires afin que le comité de pilotage national, la mission de l'IGAS (Morel) et le secrétaire général soient conduits à prendre en compte notre vision des choses.
- Il faut demander la tenue de CTP et chercher, avec les organisations syndicales de la DASS, des interventions communes. Il est clair que le niveau régional (accentué au niveau départemental) est questionné le contenu d'un travail en commun avec les DASS.
- En PACA, les organisations syndicales organisent des assises régionales sur les services publics, avec les usagers et élus.

Certes, le temps presse, mais le calendrier nous permet de faire monter la pression sur cet important dossier, le pire serait que chacun s'installe dans les premiers organigrammes décidés.

Jean Lafontan/Octobre 2008

URGENT

⁵ Signée par la Ministre et le Secrétaire d'Etat

**Nous demandons aux personnels de nous faire
parvenir les schémas d'organigrammes en
cours.**